

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
28

Conseillers absents :
5

Séance ordinaire du 10 septembre 2026
dans la salle Zuber de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le dix septembre de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Maire

Présents (28) : Mmes et MM. Catherine MATHIEU-BECHT, Patrick BOUTHERIN, Marie ADAM, Alexandre DURRWELL, Valérie MEYER, Philippe WOLFF, Sophie ACKER, Béatrice LORRAIN, Nicolas DESCLOUX, Marilyn ZAVAGNO, Christophe EHRET, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Dominique THOMAS, Zineb ABDELLAOUI MAÂNE, Soraya BENDJEMA, Christian THOMA, Chantal SCHNEIDER, Michèle DURINGER, Rachel BAECHTEL, Martine KOEBERLE, Jean-Marc NICO, Miné SEYHAN, Olivier BECHT, Bilge BAYRAM, Simon MULLER, Cédric SCHRUTT, Damien GUILLAUME et Bastien ROHRBACH

Excusés (5) :

M. Moncef HALLOUL (procuration à Mme ZAVAGNO)
M. Eddie WAESELYNCK
Mme Norah ARKAM (procuration à M. EHRET)
M. Simon BONNEFOND (procuration à Mme LORRAIN)
M. Benjamin PITOIZET (procuration à M. DESCLOUX)

-o-O-o-

Point 11 de l'ordre du jour

Réseau des visites à domicile de personnes isolées – avenant n° 4 à la convention initiale du 04 mars 2016

La Ville de Rixheim, en partenariat avec APALIB', a décidé de créer un réseau de visites à domicile de personnes âgées isolées.

Les bénévoles désireux de rompre la solitude des personnes âgées en demande de visites sont mis en relation avec la coordinatrice départementale des réseaux de visites à domicile.

Après un examen sérieux des demandes, les visites sont mises en place. Les bénévoles bénéficient auprès d'APALIB', de conseils, d'une ligne de conduite reprise à travers une charte spécifique.

Le partenariat est un succès.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention du 4 mars 2016, pour une durée de 6 ans.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 14 septembre 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Le Secrétaire de séance,

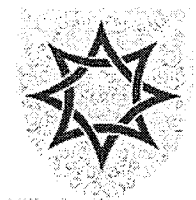


Olivier CHRISTOPHE

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **14 SEP. 2026**



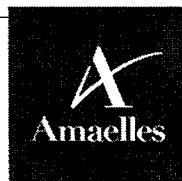
Ville de
Rixheim

Avenant à la Convention de partenariat

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20260910-DCM-11-DE
Date de télétransmission : 14/09/2026
Date de réception préfecture : 14/09/2026

apa lib'

deciut



ENTRE

La Ville de Rixheim, représentée par son Maire, Catherine MATHIEU-BECHT,

D'une part,

ET

L'association APALIB', dont le siège social est situé au 75 allée Gluck à Mulhouse, dûment représentée par son Président, Monsieur Bernard BARTHE,

D'autre part,

Vu la convention de partenariat entre la Ville de Rixheim et l'Association APALIB' du 4 mars 2016.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rixheim du 26 octobre 2015,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de l'application de la convention de partenariat du 4 mars 2016 susvisée relative à la mise en place d'un réseau de bénévoles visiteurs à domicile conformément à ses dispositions prévues à l'article 6.

Article 2 :

L'échéance de la convention de partenariat entre la Ville de Rixheim et l'Association APALIB' initialement prévue le 3 mars 2026 est prorogée jusqu'au 3 mars 2032, en application de ses dispositions prévues à l'article 6. Une résiliation annuelle à chaque échéance est possible moyennant un préavis de 2 mois.

Les termes de la convention du 4 mars 2016 susmentionnée sont applicables jusqu'à nouvelle échéance ainsi fixée.

Il n'est pas dérogé autrement aux dispositions de la convention de partenariat du 4 mars 2016 précitée.

Fait en deux exemplaires

A Rixheim le 2026

Pour la Ville de Rixheim,
La Maire :

Pour l'Association APALIB,
Le Président :

Catherine MATHIEU-BECHT